



**MUNICIPALITE**

---

**RAPPORT-PREAVIS N° 05/2010  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit d'ouvrage pour financer les travaux de transformation de la maison du vignoble des Allours, propriété communale, à Chardonne et réponse au postulat d'urgence "Les Allours" de Mme Joëlle Zaugg**

**Séance de la commission :**

**mercredi 17 mars à 18h  
Hôtel de Ville salle, N°201**

## LEXIQUE

BTI	Bureau Technique Intercommunal
CVC	Chauffage – ventilation – climatisation
CFC	Codes des frais de construction
ECA	Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
FAO	Feuille des avis officiels du canton de Vaud
INDICE U	Coefficient de transmission thermique [W/m <sup>2</sup> K] précédemment indice K. Ce coefficient mesure l'énergie perdue à travers une surface de 1 m <sup>2</sup> d'un élément de construction avec une différence de température de 1°C entre les deux côtés. L'isolation est d'autant meilleure que l'indice est petit.
LMP	Loi sur les marchés publics
SEVEN	Département de la sécurité et de l'environnement du canton de Vaud
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
RC b	Routes cantonales principales de 2ème classe

Vevey, le 25 février 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## 1. OBJET DU PREAVIS

Le présent rapport-préavis a pour objet une demande de crédit d'ouvrage de Fr. 996'800.—, pour financer les travaux de transformation de la maison du vignoble des Allours, propriété communale à Chardonne et de répondre au postulat d'urgence "Les Allours" de Mme Joëlle Zaugg.

## 2. HISTORIQUE

Le vignoble des Allours fait partie des trois domaines propriété de la Ville de Vevey. La maison, située "En Bellevue" sur la commune de Chardonne, est implantée en bordure de la route cantonale reliant Vevey à Châtel-St-Denis. Erigée dans les années trente, elle sert d'habitation à l'exploitante du domaine.

Celui-ci est divisé en 4 parcelles :

Maison des Allours	1'019 m <sup>2</sup>
Les Allours	29'021 m <sup>2</sup>
Bordel	16'419 m <sup>2</sup>
Es Rueyres	13'329 m <sup>2</sup>

En 1958, la construction d'une annexe avec atelier, garage et cave a été réalisée.

Des rénovations, notamment sur les sanitaires, ont été entreprises dans les années 80.

Le remplacement des fenêtres a été réalisé en 2003. La pose de ces fenêtres isolantes pour un montant de Fr. 19'000.— a permis une première réduction des pertes thermiques.

En 2005, le plancher des combles a été isolé. La pose d'un poêle d'appoint et le tubage de la cheminée pour un montant de Fr. 27'000.— ont été effectués.

Dans sa séance du 13 décembre 2007, le Conseil communal a pris connaissance du postulat d'urgence de Mme la conseillère Joëlle Zaugg au sujet de l'état de dégradation de cette propriété communale.

Pour mener à bien les études en vue du dépôt d'une demande de crédit d'ouvrage et conformément à l'article 44 du Règlement de la Municipalité, un compte d'attente de Fr. 60'000.— a été ouvert au bilan de la ville le 20 novembre 2008.

Une première étude de faisabilité a été menée par la Direction de l'architecture et des infrastructures en collaboration avec le bureau d'architectes Jordan & Schmid Sàrl à Vevey.

Ce bureau fut formellement mandaté le 18 décembre 2008 pour effectuer une première phase d'études comprenant l'avant-projet, le projet d'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation et les appels d'offres.

### **3. ETAT DES LIEUX**

Même si dans son état général, le bâtiment est viable, la première analyse du bâtiment a mis en évidence la vétusté de plusieurs parties de la construction et des installations techniques nécessitant d'entreprendre des travaux de rénovation urgents.

Par ailleurs, la vigneronne a fait part d'un besoin en locaux pour accueillir son personnel saisonnier et de surfaces de rangement pour son matériel dispersé sur le domaine. En effet, l'organisation des espaces de l'habitation ne répond plus à l'actuel besoin.

#### **3.1 Enveloppe actuelle**

L'isolation des façades est inexistante. Cette situation provoque de la condensation à l'intérieur de la construction.

Plusieurs points d'humidité provoquent également une détérioration des zones de pieds de façades. Sur ces zones, les crépissages sont fusés. Le pignon ouest est très marqué et usé du fait de son orientation soumise aux intempéries. L'état dégradé des armoiries du domaine est d'ailleurs révélatrice du problème énoncé. La carbonatation du balcon en béton est importante.

En toiture, les ferblanteries en tôle peinte sont usées et l'une des descentes d'eau, cassée, crée également des infiltrations d'eau. La couverture en tuile, demande le remplacement de certains éléments qui sont cassés ou manquants. Les larmiers et virevents en bois peints montrent quant à eux des signes importants d'usure par absence de blindage en ferblanterie.

Les fenêtres sont dans un bon état général. Par contre, les vitrages ne correspondent plus aux nouvelles normes thermiques et phoniques.

#### **3.2 Organisation existante des espaces**

Au fil du temps, les nécessités rencontrées par l'exploitante du domaine ont apporté des modifications et des transformations faites au coup par coup par les locataires.

Les éléments essentiels à l'accueil des ouvriers lors des périodes de vendange et d'effeuille ainsi que les surfaces nécessaires au stockage de l'outillage et des machines ont engendré des aménagements sommaires de certaines parties de l'habitation sans pour autant répondre de manière satisfaisante à la problématique.

Notamment, afin de pouvoir loger des ouvriers pendant ces périodes, l'exploitante a aménagé des "dortoirs" dans les différentes chambres et séjours de l'habitation. Outre le fait que cette manière de faire n'est pas durable, les deux salles de bain existantes n'apportent pas le confort minimum à ce genre de situation.

La place au rez inférieur de l'habitation ainsi que l'agencement de la cuisine domestique ne permettent pas de couvrir les besoins lors des périodes de vendanges. Pour résoudre ce problème, l'exploitante a installé une "cuisine d'été" dans le garage. Cet aménagement prenant la place des machines d'exploitation, ces équipements sont donc dorénavant stockés à l'extérieur ainsi que sur différents sites du domaine.

Au niveau des revêtements intérieurs, plusieurs travaux de réfection ont été effectués par les locataires. Ces surfaces sont dans un bon état.

### **3.3 Etat des installations techniques**

La production de chaleur n'est plus aux normes. La chaudière à gaz placée dans l'habitation est en mauvais état et son rendement est catastrophique. Les installations électriques nécessitent un contrôle complet ainsi qu'une mise aux normes. Les installations sanitaires sont dans un état moyen.

### **3.4 Sécurité routière**

La maison du domaine se situe en bordure la route cantonale RC744b. Actuellement, aucune signalisation routière ne prévient qu'une exploitation agricole se situe à cet endroit. De plus, la sortie du domaine présente un certain danger dû au manque de visibilité des véhicules montants.

## **4. PROJET**

### **4.1 Groupe de travail**

Afin de tirer au mieux parti des demandes de l'exploitante, il a été nécessaire de définir un cahier des charges précis. Cette phase a été réalisée en étroite collaboration avec l'utilisateur, le bureau d'architecte et la Direction de l'architecture et des infrastructures. En ce qui concerne le problème d'assainissement de la bâtisse, le travail a été effectué en collaboration avec nos mandataires techniques.

### **4.2 Assainissement de l'enveloppe**

A ce jour, le bâtiment à l'exception du plancher des combles n'est pas isolé. De ce fait, une analyse de l'enveloppe du bâtiment a été effectuée afin d'évaluer son comportement thermique. Ce bilan indique que les façades extérieures sont les éléments qui doivent être améliorés en premier. Faisant suite à ces constatations, différents scénarii d'interventions possibles sur la façon d'isoler le bâtiment ont été envisagés.

La première variante étudiée consistait à utiliser un crépi isolant. Malheureusement ce choix ne s'est pas révélé suffisant pour réduire les pertes dans la limite des normes actuelles. Dans ce cas, il serait indispensable de prévoir une isolation intérieure complémentaire. En marge de la complexité de la gestion des ponts de froid, l'importance de l'intervention nous obligerait à entièrement vider la maison. La totalité des revêtements intérieurs devrait être refaite et ce système d'isolation diminuerait de 10% à 15% la surface habitable.

La deuxième variante étudiée qui propose de procéder par une intervention extérieure permet de répondre de manière satisfaisante à cette problématique. En marge de la simplicité de l'intervention, cette technique nous permet d'obtenir un meilleur bilan énergétique pour un moindre prix. C'est donc cette solution qui a été retenue.

Toutefois pour réaliser cette isolation périphérique, toutes les embrasures devront être sciées et reconstruites. Cette intervention ne permettra pas de garder les fenêtres existantes en l'état et un changement complet des vitrages sera effectué. Cette solution permettra d'améliorer les performances thermiques, d'augmenter l'atténuation phonique nécessaire et d'uniformiser l'entier de la façade.

La norme SIA 181 de 2006 a été utilisée pour la détermination de la protection contre le bruit de l'extérieur de l'enveloppe. La valeur de 32 db a été retenue du fait que nous nous

trouvons devant un axe routier fréquenté la journée et modéré la nuit. En ce qui concerne la protection thermique, le coefficient de  $1.1[W/m^2K]$  sera respecté sur l'entier du bâtiment.

### **4.3 Parti architectural**

#### **Façades**

La situation du bâtiment dans le site classé du vignoble de Lavaux, ainsi que sa visibilité depuis la route et depuis Vevey, nous ont incités à effectuer une intervention en façade simple et discrète. Se défendant de faire du "faux vieux", le parti choisi prévoit de ne pas modifier de manière importante l'esthétique des façades.

Ainsi, le type d'isolation projeté est un matériau minéral à haute densité qui permettra de conserver les traits du bâtiment et d'assurer une meilleure résistance aux chocs qu'une isolation standard. Les volets ainsi que les armoiries seront refaits à l'identique.

#### **Nouvelle organisation des espaces**

Dans une première étape, afin de répondre au problème de manque de place de rangement pour l'outillage et les machines viticoles, la construction d'une capite de vigne servant de dépôt de matériel avait été élaborée en 2008. Cette construction ne pouvant plus être réalisée au vu du classement du vignoble par l'UNESCO, de nouvelles études ont donc été effectuées. L'optimisation et la redistribution des espaces existants de la maison des Allours, nous a permis d'élaborer le projet présenté.

La transformation des espaces de cuisine et de coin à manger de l'habitation permettra de libérer le garage de son actuel aménagement. Ainsi le garage retrouvera sa fonction initiale et permettra de recevoir le matériel d'exploitation.

La transformation de l'étage supérieur de l'habitation permettra à l'exploitante d'y aménager les deux chambres dont elle a besoin. La création d'une salle de bain équipée à ce niveau sera réalisée. Dans la partie arrière de la construction, l'aménagement d'une troisième chambre à coucher avec salle de douche apporte l'ajout nécessaire en possibilités de logements pendant les périodes de vendanges et d'effeuille.

Les aménagements intérieurs répondront de manière contemporaine aux besoins spécifiques. Les salles de bains seront toutes équipées d'une douche rendant l'usage plus aisé, l'agencement de cuisine semi professionnel permettra de cuisiner pour un grand nombre de personnes. Les revêtements seront quant à eux choisis pour l'unité esthétique et la facilité d'entretien.

Le projet a été développé en tenant compte des directives du Standard Bâtiment 2008 ([www.vevey.ch/data/dataimages/Upload/a21-standard-batiments08.pdf](http://www.vevey.ch/data/dataimages/Upload/a21-standard-batiments08.pdf)), des principes de l'Agenda 21 et des directives de l'ECA.

### **4.4 Remplacement des installations techniques**

Vétuste et ne répondant plus aux normes en vigueur, l'entier de l'installation électrique sera remplacé.

L'ancienne chaudière et chauffe-eau à gaz seront démontés. Une nouvelle chaudière à gaz à condensation et un chauffe-eau solaire seront raccordés sur les conduites de

chauffage existantes. Des radiateurs seront posés dans les nouveaux espaces. Ces nouvelles installations seront complétées par la réalisation d'un nouveau conduit de cheminée dans l'ancienne cheminée en maçonnerie.

La pose de 4.6 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques sera intégrée sur le toit existant. Le principe de cette installation sera de convertir le rayonnement solaire en chaleur. Ces capteurs permettront de chauffer un liquide caloporteur circulant en circuit fermé et passant par un échangeur de chaleur. Ce dernier transmettra la chaleur au circuit d'eau chaude sanitaire et au circuit d'eau pour le chauffage.

#### **4.5 Amélioration de la sécurité routière**

Le problème de la sécurité d'accès à la route cantonale sera résolu par la mise en place d'un miroir de visibilité ainsi que d'une signalisation routière adéquate.

#### **4.6 Stratégie des matériaux**

Le bâtiment ne présente pas de substance polluante, les démolitions préalables aux travaux pourront ainsi être réalisées sans problème. Les matériaux seront triés sur le chantier.

L'ensemble des nouveaux matériaux, comme les peintures ou les parois légères en plâtre, ont été choisis en fonction de leur écobilan et de leur non nocivité.

Des plaques en isolant de silicate seront utilisées pour réaliser l'isolation périphérique. Alternative aux matériaux isolants contenant des fibres ou des matières synthétiques ce type d'isolation exclusivement minérale procure, tant du point de vue de la mise en œuvre que des propriétés du matériau, des avantages considérables qui habituellement ne s'obtiennent que par des traitements supplémentaires coûteux ou la combinaison de divers matériaux. Cette isolation laisse passer la vapeur et est ininflammable. L'absence de fibres ainsi que la stabilité offrent de grands avantages lors de la mise en œuvre. De plus, les plaques isolantes sont respectueuses de la santé et de l'environnement : elles sont biologiquement inoffensives et entièrement recyclables.

Au niveau de la toiture, l'entier des ferblanteries sera remplacé par des éléments en cuivres et les tuiles défectueuses changées.

Pour les sols, les parquets seront huilés ou traités avec des imprégnations à l'eau.

Les nouvelles cloisons seront en plâtre et seront recouvertes avec une peinture minérale ou un crépi. Outre le fait que ce type de peinture sans odeur laisse respirer le bâtiment, elle garantit une excellente résistance et durée de vie.

### **5. PROCEDURE D'ENQUETE**

Le projet de transformation de la maison des Allours a été présenté au Bureau Technique Intercommunal le 16 juin 2009.

Le 7 juillet 2009, le BTI a demandé des compléments sur les plans concernant certains détails de façades. Ces informations ont été immédiatement transmises.

Le 18 août 2009, un nouveau complément sur les plans a été demandé concernant les couleurs de façades et le type de couverture. Ces informations avaient déjà été transmises.

La demande d'autorisation de construire a été présentée à l'enquête publique le 6 octobre 2009, jour de la publication dans la FAO.

Fin novembre 2009, nous avons appris que le dossier était encore en attente de traitement au SEVEN.

En janvier 2010, le BTI demande à nouveau un complément concernant l'inscription d'une mention de précarité au bénéfice de l'Etat de Vaud (dérogation au plan d'alignement de la RC744b). Le permis sera délivré au mois de mars 2010.

## **6. CALENDRIER**

La durée du chantier sera de 12 mois. Les travaux débuteront mi-mai 2010 et se termineront fin avril 2011. Les travaux comprendront deux phases, la réalisation des façades jusqu'au mois de novembre 2010, puis les travaux d'aménagement intérieurs.

## **7. COUT DE LA RENOVATION**

### **7.1 Données pour le calcul du coût de la rénovation**

Les cahiers des charges des travaux ont fait l'objet d'appels d'offres auprès d'entreprises spécialisées. Ces offres ont été rédigées selon les plans et descriptif du projet présentés à l'enquête publique pour la demande de permis de construire et conformément aux dispositions de la loi sur les marchés publics (LMP-VD) et son règlement d'application (RMP).

Les appels d'offres sur invitation ont eu lieu du 28 janvier 2009 au 7 février 2009. L'ouverture de ces soumissions a lieu à huit-clos en présence de trois membres du jury. Un tableau d'ouverture des offres a été rédigé et signé. Un contrôle des attestations a été effectué. Toutes les soumissions ont fait l'objet d'une analyse ainsi que d'un contrôle arithmétique. Après contrôle de toutes les offres, un tableau comparatif a été établi par CFC.

### **7.2 Descriptif sommaire des travaux**

#### CFC 112 Démolitions

Démolitions intérieures de la partie des chambres arrière, des salles de bains existantes, de la cuisine, des installations sanitaires, le démontage de l'agencement du garage et des installations techniques tels que l'installation de chauffage.

Le balcon et la marquise d'entrée seront également démolis, la création et la modification d'ouvertures en façades seront effectuées.

#### CFC 211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie

Installations de chantier spécifiques aux travaux, la réalisation de la dalle de fonds dans zone de dortoirs, le remplacement des sacs coupe-vent.

Echafaudages de façades.

#### CFC 214 Construction en bois

Traitement de la charpente, réparations et traitement des berceaux.

#### CFC 221 Fenêtres extérieures

Remplacement des vitrages actuels par de nouveaux vitrages isolants thermiques (Coefficient  $U=1.1W/m^2K$ ) et phoniques (Coefficient  $Rw=32db$ ).

CFC 222 et 224 Ferblanterie

Dépose des anciennes ferblanteries ainsi que fourniture et pose d'une nouvelle sous-couverture, couverture et nouvelles ferblanteries.

CFC 226 et 227 Etanchéités et isolations spéciales et traitement des surfaces extérieures

Les travaux incluent le piquage des crépis existants des façades, la fourniture et pose d'une isolation périphérique type Multipor.

CFC 228 Fermetures extérieures, protection contre le soleil

Remplacement des volets en bois.

CFC 230 Installations électriques

Mise aux normes des installations électriques existantes. Installation du réseau électrique dans les nouvelles parties.

CFC 242 à 248 Distribution de chaleur

Modification des installations de chauffage, remplacement de chaudière, pose de panneaux solaires pour l'eau sanitaire, remplacement du boiler ainsi que pose de ventilations mécaniques dans les salles d'eau et les cuisines.

CFC 251, 251, 254 Appareils sanitaires courants

Réfection des installations sanitaires et création de 3 nouvelles salles de bain.

CFC 258 Cuisine

Remplacement de la cuisine. Une nouvelle cuisine semi-professionnelle est prévue.

CFC 271, 283, 285 Plâtrerie

Travaux de plâtrerie peinture, à l'intérieur, cloisons, doublages, faux-plafonds et peinture.

CFC 272 Plâtrerie

Travaux de serrurerie, création d'un nouveau balcon et d'un nouvel auvent d'entrée.

CFC 273 Menuiserie

Fourniture et la pose de parois légères et de portes de communication. Traitement des mains courantes et gardes corps existants ainsi que réalisation des armoires et des rangements intérieurs.

CFC 281 Revêtement de sol

Fourniture et pose des revêtements de sols en bois, en céramique. La réalisation de nouvelles chapes est prévue.

CFC 287 Nettoyage

Nettoyage de fin de chantier.

CFC 421 Mise en forme du terrain

Aménagements extérieurs, jardinage, suite aux travaux de fouille.

CFC 468 Equipements de circulation

Pose d'un miroir de sécurité et d'une signalisation adéquate pour signaler la circulation de véhicules agricoles.

CFC 583 Réserve

Réserve pour divers et imprévu

### 7.3 Devis par genre de travaux du code des frais de construction (CFC)

<b>CFC Travaux, prestations</b>	<b>Montants Fr. / TTC</b>
<b>1 Travaux préparatoires</b>	<b>60'600.—</b>
112 Démolitions	35'000.—
130 Containers provisoire pour matériel viticole	21'600.—
136 Frais d'énergie, d'eau	4'000.—
<b>2 Bâtiment</b>	<b>681'500.—</b>
211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie	52'800.—
214 Construction en bois	16'800.—
218 Echafaudages	13'600.—
221 Fenêtres, portes extérieures	51'400.—
222 Ferblanterie	33'000.—
224 Couverture	12'100.—
226 Crépissages de façade	104'400.—
227 Traitement des surfaces extérieures	10'600.—
228 Fermetures extérieures, protection contre le soleil	15'000.—
230 Installations électriques	30'100.—
242 Production de chaleur	13'800.—
243 Distribution de chaleur	41'700.—
244 Installations de ventilation	2'800.—
247 Installations spéciales	2'600.—
248 Isolation tuyauterie, gaines, appareils, installations CVC	4'300.—
251 Appareils sanitaires courants	22'100.—
254 Tuyauterie sanitaire	18'000.—
258 Agencements de cuisine	43'100.—
271 Plâtrerie	59'200.—
272 Ouvrages métalliques	15'500.—
273 Menuiserie	29'800.—
281 Revêtements de sols	37'800.—
283 Faux-plafonds	21'800.—
285 Traitement des surfaces intérieures	23'200.—
287 Nettoyage du bâtiment	6'000.—
<b>4 Aménagements extérieurs</b>	<b>14'100.—</b>
421 Aménagements de jardin	6'100.—
468 Equipements de circulation	8'000.—

<b>5 Frais secondaires et comptes d'attente</b>	<b>240'600.—</b>
510 Autorisations et taxes	12'000.—
512 Introductions	3'100.—
524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	4'000.—
531 Assurances pour travaux en cours	2'800.—
566 Bouquet - inauguration	2'000.—
568 Panneau de chantier	5'000.—
583 Réserves pour divers et imprévus - 4,5% CFC 1 à 4	34'100.—
591 Architecte	159'300.—
592 Ingénieur civil	6'500.—
594 Ingénieur CVC	10'800.—
596 Spécialistes	1'000.—
	<hr/>
<b>Coût total des travaux de transformation</b>	<b>996'800.—</b>
	<hr/> <hr/>

## 8. ASPECT FINANCIER

### Plan des investissements

Les travaux de transformation de la maison du vignoble des Allours figurent au plan des investissements 2006-2011 réactualisé en décembre 2009, sous l'objet No 360 pour un montant estimatif de Fr. 800'000.—.

### Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

### Charges financières

Dans le but de mieux évaluer la totalité des charges annuelles futures découlant d'un investissement, il y a lieu de tenir compte d'un montant comprenant à la fois l'amortissement et les intérêts.

L'annuité constante, déterminée sur la base d'un intérêt de 3,5% et d'une durée d'amortissement de 20 ans s'élève, à titre indicatif, à Fr. 70'136.—, soit :

Fr.	20'296.—	pour les intérêts
Fr.	49'840.—	pour l'amortissement

### Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de Fr. 996'800.— demandé par le présent préavis par un amortissement annuel de Fr. 49'840.— pendant 20 ans.

## 9. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 05/2010, du 25 février 2010, concernant la " Demande de crédit d'ouvrage pour financer les travaux de transformation de la maison du vignoble des Allours, propriété communale, à Chardonne et réponse au postulat d'urgence "Les Allours" de Mme Joëlle Zaugg ";
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour;

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 996'800.— pour financer les travaux de transformation de la maison du vignoble des Allours, propriété communale, à Chardonne,
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante,
3. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de Fr. 49'840.— pendant 20 ans.
4. de considérer comme réglé le postulat d'urgence "Les Allours" de Mme Joëlle Zaugg déposée le 7 décembre 2007.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif P.-A. Perrenoud

Municipal-délégué : M. Jérôme Christen, municipal-directeur de la Direction de l'architecture et des infrastructures, de l'Office de l'urbanisme et de la Direction de l'éducation.

Annexes : Plans d'enquête, photos

45.286.02

Les Allours - Transformation

Plan de situation

1 / 1000

25.02.10

Carte - Canton de Vaud / tous droits réservés



45.286.02

Les Allours - Transformation

Etat existant

1 / 100

25 02 10

Architectes / jordan & schmid sarl architectes hes



45.286.02

Les Allours - Transformation

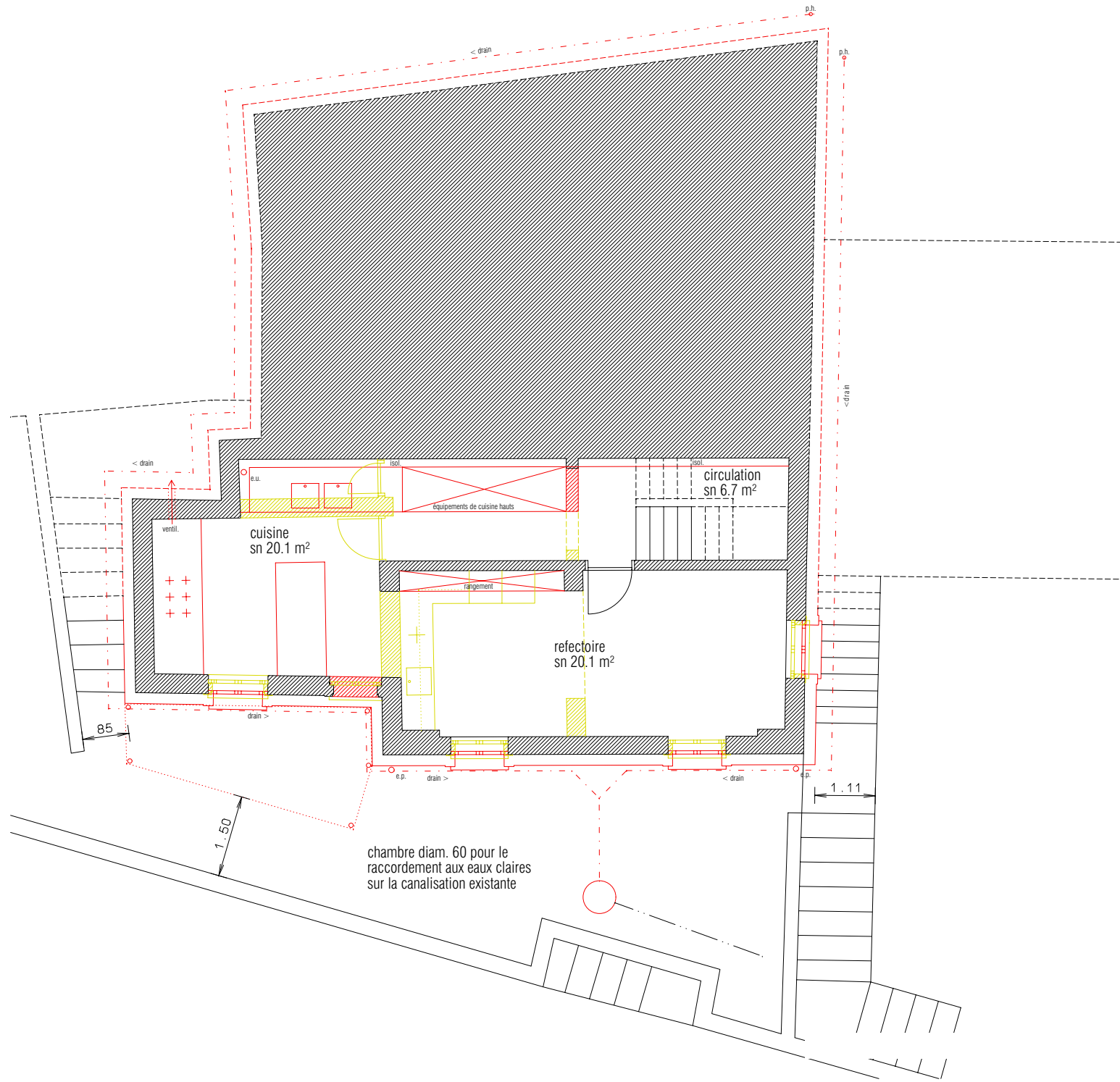
Plan - Rez inférieur

1 / 100

25 02 10

Architectes / jordan & schmid sarl architectes hes

- A démolir
- A construire



45.286.02



Les Allours - Transformation

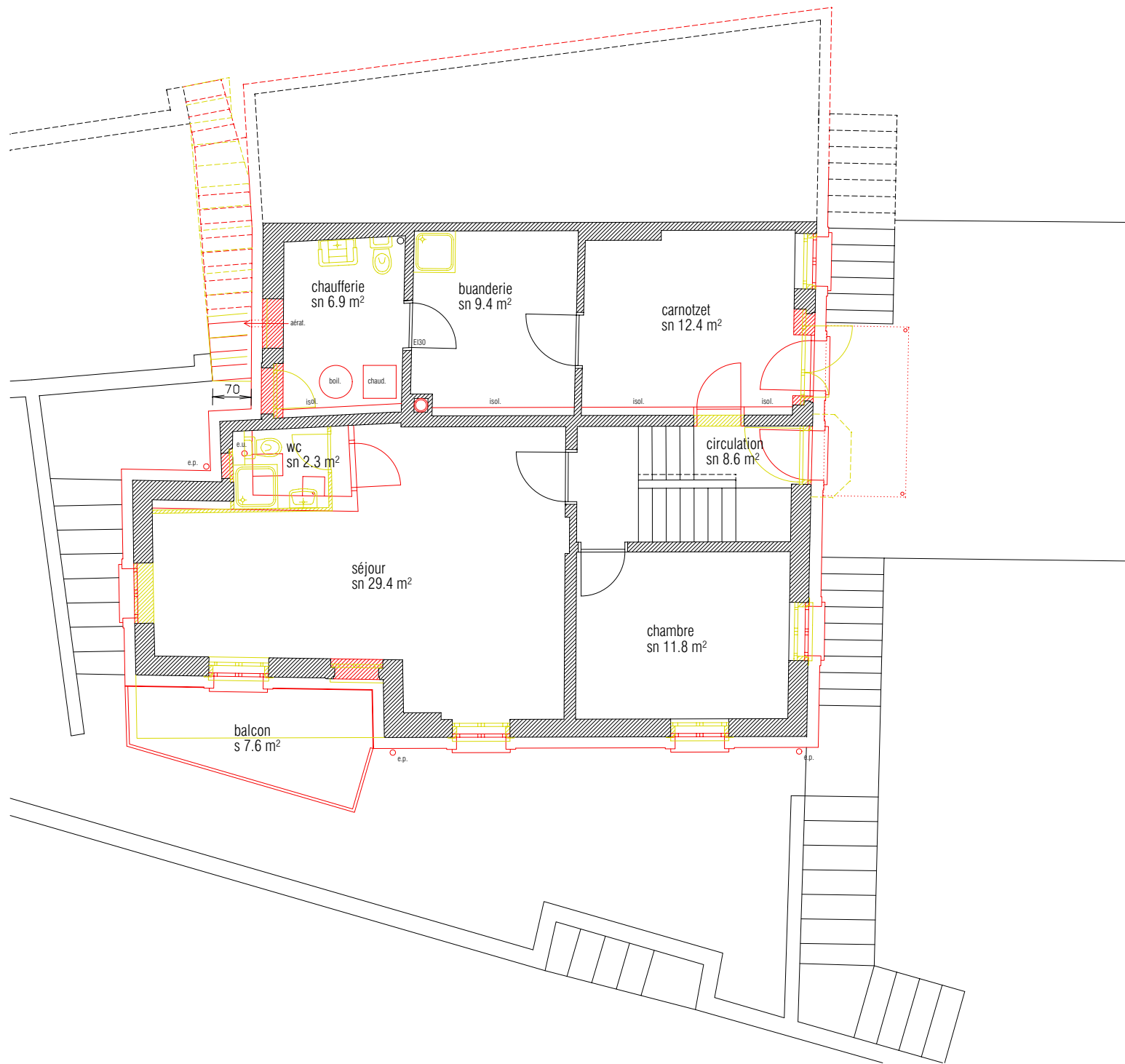
Plan - Rez supérieur

1 / 100

25 02 10

Architectes / jordan & schmid sarl architectes hes

 A démolir  
 A construire



45.286.02

Les Allours - Transformation

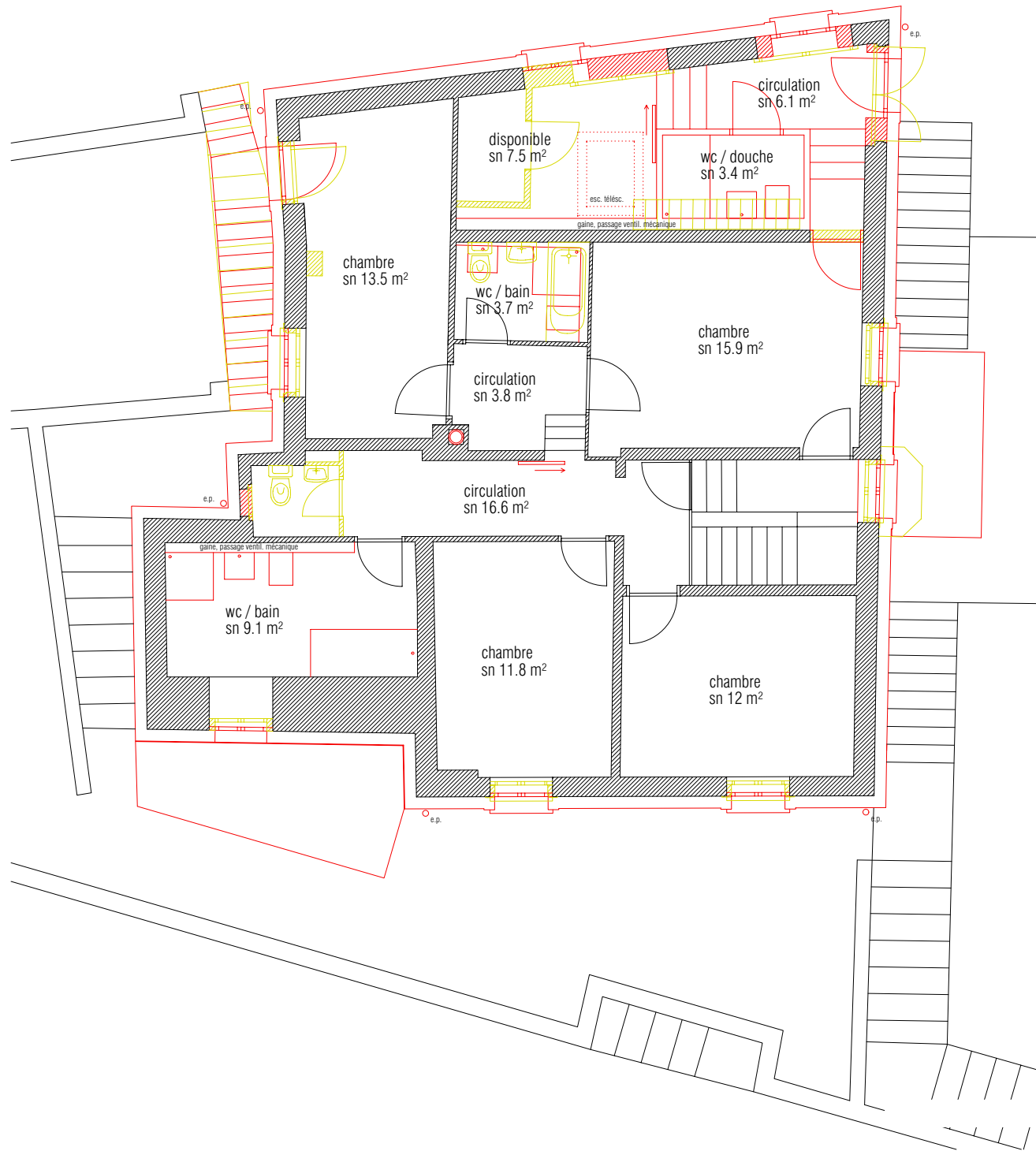
Plan - Etage

1 / 100

25.02.10

Architectes / jordan & schmid sarl architectes hes

A démolir  
 A construire



45.286.02

Les Allours - Transformation

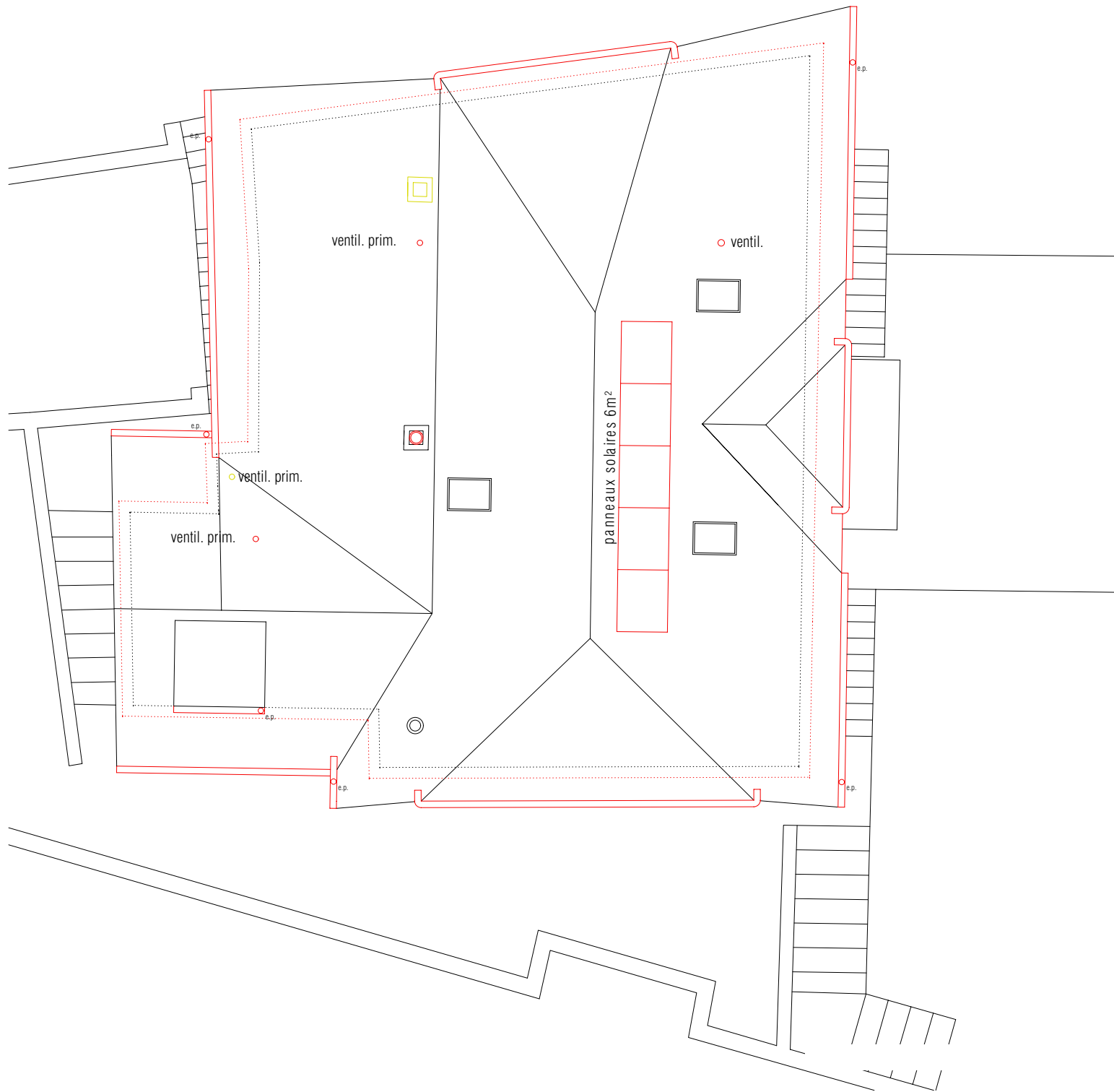
Plan - Toiture

1 / 100

25 02 10

Architectes / jordan & schmid sarl architectes hes

 A démolir  
 A construire



45.286.02

Les Allours - Transformation

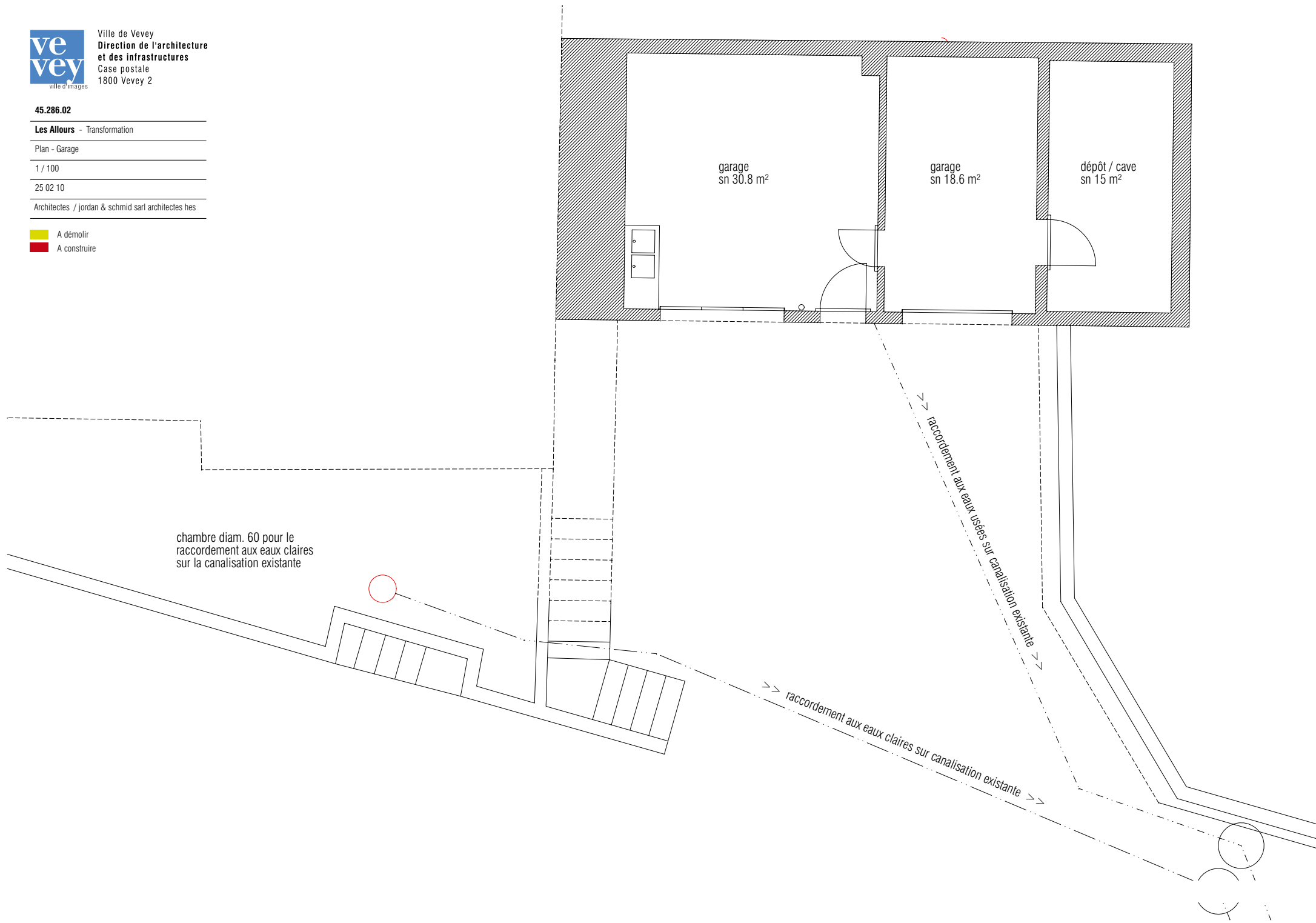
Plan - Garage

1 / 100

25.02.10

Architectes / jordan & schmid sarl architectes hes

 A démolir  
 A construire



45.286.02

Les Allours - Transformation

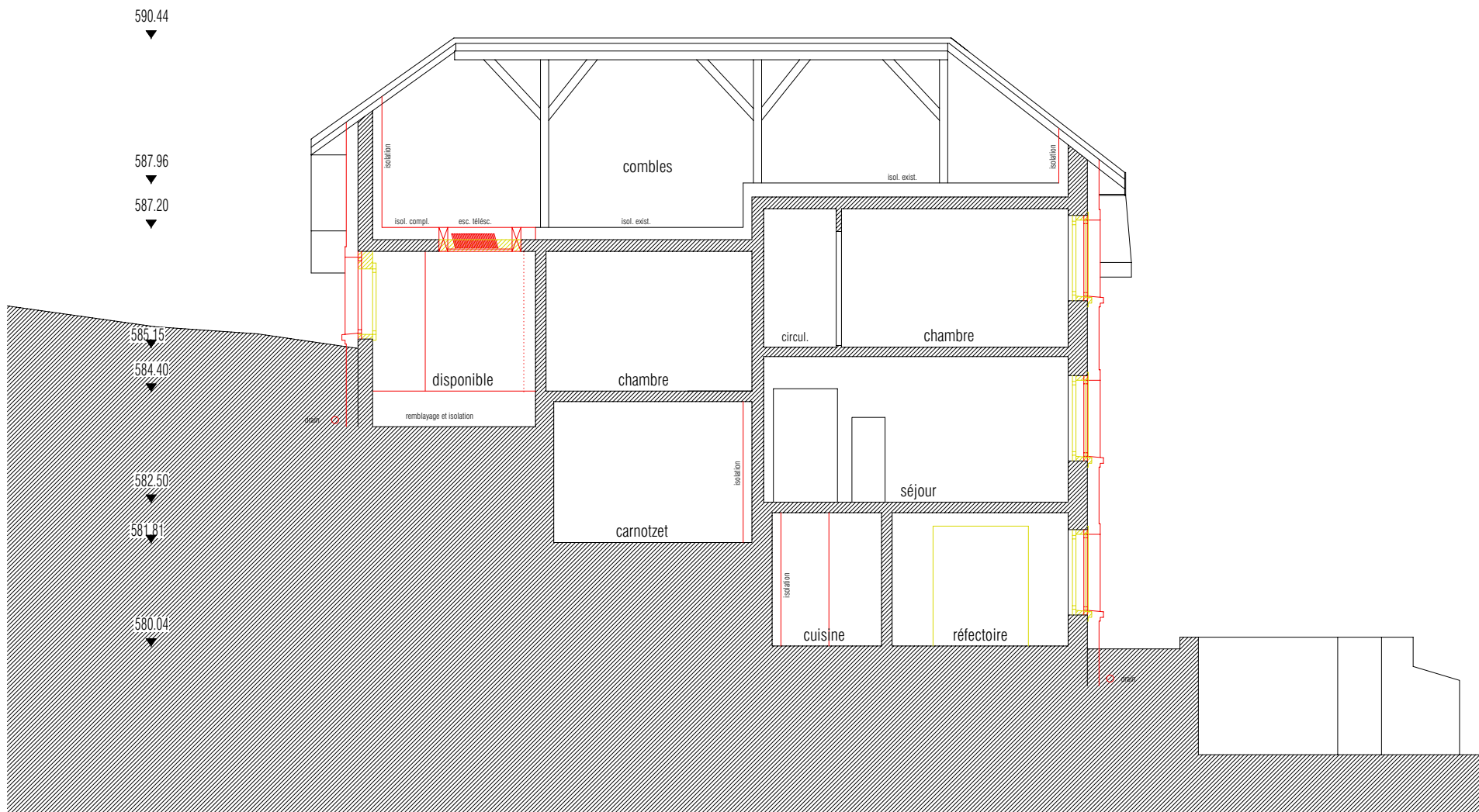
Coupe transversale

1 / 100

25.02.10

Architectes / jordan & schmid sarl architectes hes

■ A démolir  
■ A construire



45.286.02



Les Allours - Transformation

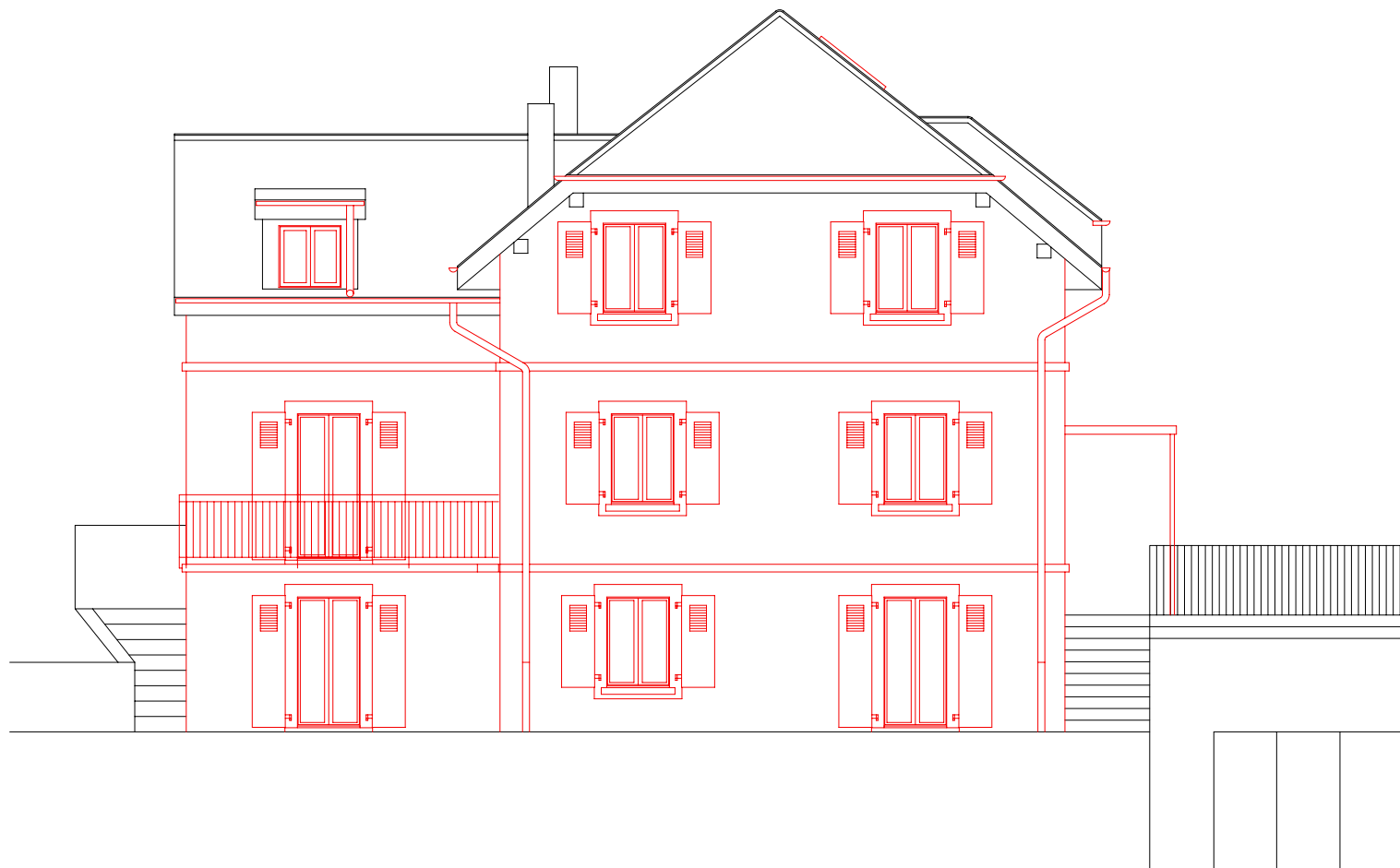
Façade sud

1 / 100

25 02 10

Architectes / jordan & schmid sarl architectes hes

 A démolir  
 A construire



45.286.02

Les Allours - Transformation

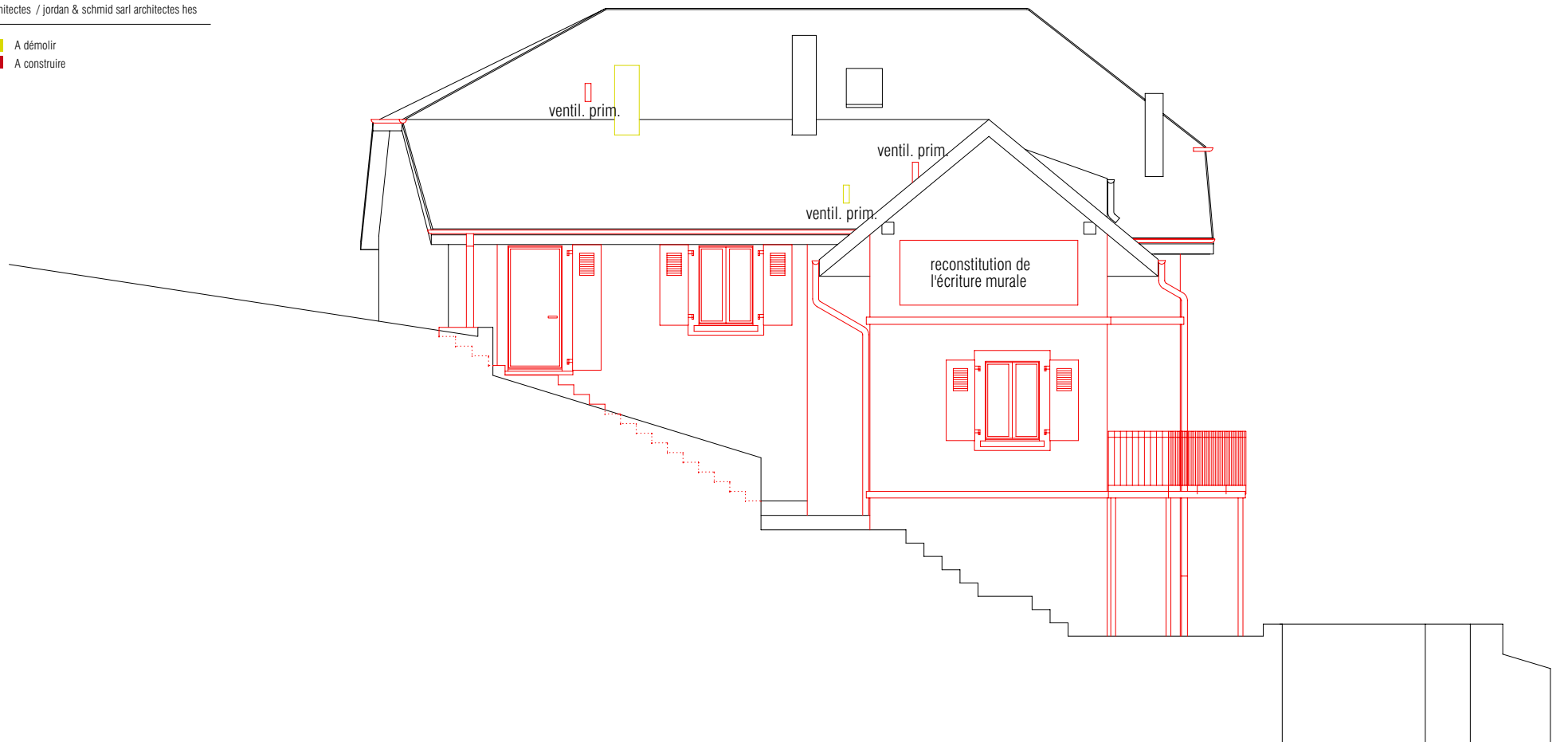
Façade ouest

1 / 100

25 02 10

Architectes / jordan & schmid sarl architectes hes

 A démolir  
 A construire



45.286.02

Les Allours - Transformation

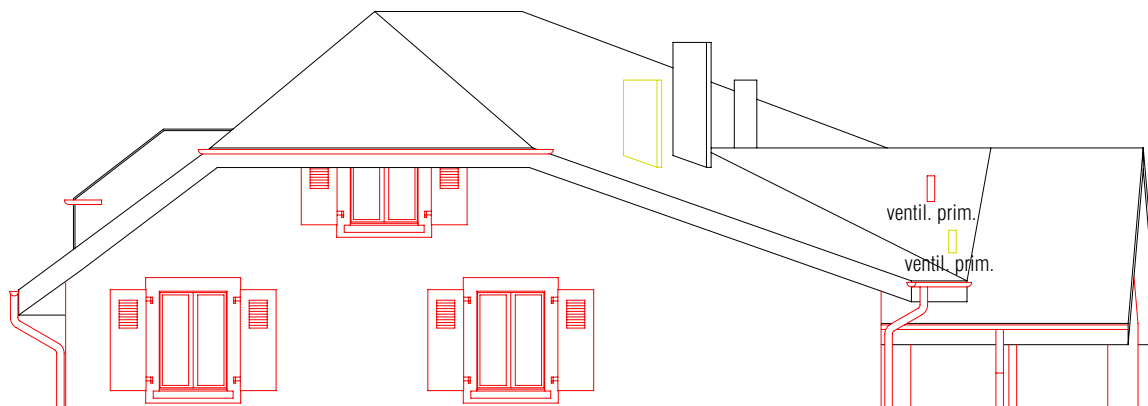
Façade nord

1 / 100

25 02 10

Architectes / jordan & schmid sarl architectes hes

 A démolir  
 A construire



45.286.02

Les Allours - Transformation

Façade est

1 / 100

25 02 10

Architectes / jordan & schmid sarl architectes hes

■ A démolir  
■ A construire

